



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté-Égalité-Fraternité*

CCAS de Teyran

Département de l'Hérault

Extrait du registre  
Des procès-verbaux du Conseil d'Administration  
Séance du 05 Août 2014

Nombre de conseillers en exercice : 13

Par suite d'une convocation en date du 24 juillet 2014, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le **MARDI 05 Août 2014** sous la présidence de Monsieur ÉRIC BASCOU, Président du CCAS de Teyran.

**Étaient présents :** Éric BASCOU, Odile VELAY, Huguette LABALME, Christelle POYO, Salvator D'AURIA, Marc COHEN, Chantal DELMAS, Sylvette TOURRIERE, Nelly BONNARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :** Nicole DUPRAT à Chantal DELMAS  
Martine CHEYLAN-NERRIERE à Christelle POYO  
Bernard DUMAS à Éric BASCOU  
Geneviève PEYTAVIN à Sylvette TOURRIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu délibérer.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance.

Madame Leslie RICHART est désignée pour remplir cette fonction.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 Mai 2014.

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 21 Mai 2014 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la séance.

## **I – Résidence d'Aubeterre :**

### **1. Délibération n° 2014-24 relative à la délégation du Conseil d'administration au Président du CCAS en matière de marché public – Annule et remplace la délibération n° 2014-11**

A l'occasion du contrôle de la légalité, les services de la Préfecture de l'Hérault nous ont fait part d'observations concernant la délibération n° 2014-11. En effet, le Code de l'action sociale et des familles est plus restrictif que le Code général des collectivités territoriales en matière de délégation au Président du CCAS. Nous allons prendre en compte ces observations dans cette nouvelle délibération.

Ainsi, M. le Président informe le Conseil d'Administration que selon l'article R 123-21 alinéa 2 du CASF, le Conseil d'administration peut donner délégation au Président du CCAS ou son vice-président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du CMP. Ne rentre pas dans son champ d'application les avenants qui doivent faire l'objet d'une autorisation de signature donnée ponctuellement par le Conseil d'administration. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

### **2. Délibération n° 2014-25 relative à la composition de la Commission d'Appel d'offres de la Résidence d'Aubeterre –Annule et remplace la délibération n° 2014-12.**

A l'occasion du contrôle de la légalité, les services de la Préfecture de l'Hérault nous ont fait part d'observations concernant la délibération n° 2014-12 quand aux modalités du vote et au nombre de suppléants. Nous allons prendre en compte ces observations dans cette nouvelle délibération.

Ainsi, au terme de l'article 22 du code des marchés publics, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres constituée du Président ou son représentant, et par quatre autres membres titulaires du Conseil, élus en son sein au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est proposé de procéder à la désignation des membres :

- 3 titulaires pour la liste « Teyran au cœur » en plus du Président
- 1 titulaire « Teyran, ses valeurs, votre avenir ».

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants.

Ont été élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président : M. BASCOU Eric	
Mme VELAY Odile	Mme POYO Christelle
Mme DUPRAT Nicole	Mme LABALME Huguette
Mme CHEYLAN-NERRIERE Martine	Mme TOURRIERE Sylvette
M. D'AURIA Salvator	Mme BONNARD Nelly

## II – CCAS :

### 1- Maison de Retraite « Résidence d'Aubeterre » :

**Maison de Retraite : Arrêté deux lits supplémentaires** signé le 4 juin 2014 ce qui porte la capacité d'accueil à 65 lits plus un lit d'hébergement temporaire.

**Le rapport d'évaluation interne** a été réalisé. Il tient compte des différentes enquêtes réalisées et a permis de dégager un bilan, des propositions d'amélioration et un plan d'amélioration continue de la qualité.

Selon l'enquête de satisfaction des résidents, les résidents sont satisfaits des prestations de la structure. Toutefois, seul 20% ont rempli l'enquête sans aide. Les problèmes qui ressortent en priorité sont liés à la distance avec leur famille ou ceux liés à l'âge.

Concernant l'enquête relative à la restauration, les résidents sont également satisfaits dans l'ensemble.

Concernant l'enquête à destination du personnel, il en ressort une satisfaction générale.

Nous devrions avoir les résultats de l'évaluation externe en septembre 2014.

### 2 – Banque Alimentaire et Tickets de Cantine :

#### **Bilan de la banque alimentaire et tickets de cantine du mois d'Avril au mois de juin 2014**

D'avril à juillet ont été distribués 1 874 kg auprès de 13 foyers représentant 20 bénéficiaires dont 5 personnes seules, 6 séparées avec un enfant et 2 en couple.

Participation du CCAS 375.00€

Il a été attribué pour 3 enfants 89 Tickets de Cantine pour un montant de 272.34€

### 3 - Veille Sociale :

Cette commission est d'autant plus justifiée qu'une circulaire préfectorale de juillet nous rappelle les règles en matière de prévention des risques liés à la canicule.

Aucune personne n'a demandé son inscription sur le registre tenu en mairie.

Toutefois nous suivons deux personnes en rupture avec leur famille 73 et 93 ans très isolées.

Pour les plus âgés +90 ans nous avons commencé à passer les voir afin de dévaluer leur éventuel isolement, pour le moment nous constatons que les plus de 90 ans sont entourés.

### 4 – Crèche :

Le docteur RASTOUL de la PMI a constaté un accueil satisfaisant dans un cadre bien agencé, elle a fait part de plusieurs travaux devant être réalisés les services techniques sont intervenus pour effectuer une partie des travaux.

## 5 - Divers :

**Dépistage 34 :** Le Mammobile passera à Castries le 16 septembre. L'info passera sur le Journal de Teyran

**Dons au CCAS :** Un appel à don sera fait dans le JT de septembre.

## 6 - Dépenses et Recettes à ce jour :

<b>Dépenses</b>	
1 648.00 €	Diverses Fournitures
3 448.50 €	« Maison des Enfants » Centre Aéré
1 201.02 €	Aides Banque Alimentaire - Tickets de Cantine
16 000.00 €	Subventions
1 500.00 €	Solde Crèche « Les Diablotins » 2013
14 000.00 €	1er Acompte Subvention Crèche « Les Diablotins » 2014
500.00 €	Association Ordre du Mérite
<b>Recettes</b>	
14 000.00 €	1ère partie de la subvention de la Commune qui est pour 2014 de 45 000€
1 500.00 €	Rotary Club » pour le loto 2013
90.00 €	Dons Mariages

## 7 - Règlement des aides :

Le règlement est à ce jour pratiquement terminé. Il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration à la prochaine séance.

**Le Président,  
Éric BASCOU**

